

L'Ouvrier Diamantaire

Par l'Union, les Proletaires libéreront le Travail de toute exploitation.

Bulletin de l'Union Nationale des Syndicats Ouvriers Diamantaires Français
(Section de l'Alliance Universelle des Ouvriers Diamantaires)

Les Travailleurs veulent une vie familiale et une vie collective digne de leur rôle social.

ABONNEMENTS

France. — Un an. 8 fr.
Autres pays. — Un an. . . . 10 fr.

Rédacteur
Edmond PONARD
TÉLÉPHONE 74

Bureaux
MAISON DU PEUPLE
SAINT-CLAUDE (Jura)

Tous les Ouvriers Diamantaires syndiqués ayant des choses sérieuses et intéressantes à dire doivent collaborer à ce Bulletin. Pour être insérée, la copie doit parvenir le 20 de chaque mois à la rédaction.

DES VACANCES POUR LES TRAVAILLEURS

Dans le dernier numéro de ce journal, notre camarade Bomet proclamait la nécessité de quelques jours de vacances pour les ouvriers diamantaires.

Ce n'est point là un son de cloche isolé.

Ils sont nombreux déjà les salariés qui, même en France, où l'on est fort en retard dans cet ordre d'idées, bénéficient du régime des vacances payées : employés des grandes Administrations publiques et privées auxquels s'ajoute un nombre beaucoup moins important d'employés de l'industrie et du commerce.

De plus en plus l'idée de cette revendication s'implante dans les esprits : condition indispensable à sa pénétration dans les mœurs.

Peu à peu les organisations s'y intéressent et cette question connaît les honneurs des Congrès ouvriers. Le moment n'est plus éloigné où elle figurera en place honorable au cahier de revendications de toutes les organisations syndicales.

Certains esprits chagrins ne manqueront pas de trouver que « ces ouvriers » sont insatiables et de crier à l'abomination.

Est-ce donc demander la lune que de réclamer quelques jours de repos par an pour les travailleurs ?

Il y a d'abord la question hygiène.

Nul ne peut contester que l'ouvrier, l'employé, celui ou celle qui, d'un bout de l'année à l'autre, peine à l'atelier ou au bureau, sans une trêve, sans un répit, sans que rien vienne rompre la monotonie des jours, n'a pas besoin tout comme les oisifs, privilégiés de la fortune, et beaucoup plus qu'eux, d'aller respirer un peu d'air pur.

Repos salutaire pour le corps et l'esprit.

Ah ! abandonner pour quelques jours la fastidieuse besogne....

Pouvoir s'offrir quelques jours de repos à la campagne.

Combien de malheureux, rivés à leur chaîne ont fait ce rêve sans pouvoir le réaliser, jamais !

Partir à la campagne c'est évidemment la possibilité de respirer un air plus sain, de se « décrasser les poumons » selon le terme consacré.

Et c'est beaucoup.

Mais ce n'est pas que cela.

C'est aussi distraire l'esprit endormi par la répétition monotone de la besogne journalière, c'est reposer les nerfs détraqués par la vie trépidante des villes, c'est soigner en même temps le physique et le moral, c'est donner à tout l'être une nouvelle vigueur pour l'accomplissement du travail de demain qui s'exécute avec plus de cœur et plus de goût !

Mais n'est-ce pas là aussi l'intérêt du patronat ?

Jusqu'à présent l'ouvrier a trop été considéré comme un « matériel humain » — horrible terme né de la guerre — pauvre matériel qu'on ne se croit pas tenu de ménager ainsi qu'on fait d'un cheval ou d'une machine, parce qu'il ne coûte rien, parce que lorsqu'un homme est usé, on l'écarte et on le remplace sans bourse délier, par un homme plus jeune.

La brutalité de ces faits est à peine atténuée dans la réalité par quelques humiliants secours de charité ou par d'insuffisants embryons de solidarité.

Nous prétendons que l'ouvrier a droit à plus de considération. Nous pensons qu'une maison n'est pas quitte envers un ouvrier lorsqu'elle lui a payé en échange de son travail un salaire déterminé, salaire qui, dans beaucoup d'industries est fonction du coût de la vie, c'est-à-dire qu'il permet strictement à l'ouvrier de subvenir à ses besoins.

Lorsqu'un ouvrier a travaillé toute une année, nous disons que le devoir — et l'intérêt bien compris — du patron qui l'occupe, est de donner, chaque année à cet ouvrier, source de sa prospérité, quelques jours de vacances pendant lesquels, il touchera son salaire.

Mais en dehors de ce côté en quelque sorte matériel de la question, il y a un côté moral qui a bien son importance.

Est-ce que les beautés naturelles, les larges horizons marins avec leurs plages,

les montagnes avec leurs paysages tourmentés, les campagnes avec leurs eaux tranquilles et leurs bois verdoyants, est-ce que tout cela doit demeurer l'exclusif apanage des riches ?

Est-ce que les hommes vont continuer à être séparés en deux camps bien distincts : d'un côté ceux dont toute la vie se passe entre les murs gris des maisons ouvrières et des usines et de l'autre ceux qui, au cours de leurs longues vacances estivales ou hivernales, promènent leur précieuse personne dans tous les lieux où il fait bon vivre ?

S'imagine-t-on que l'ouvrier, l'employé n'éprouverait pas devant l'immense étendue de la mer la petite angoisse que donne la sensation de l'infini ; n'appréciere pas, tout comme un riche, la mélancolie d'un crépuscule dans la montagne, ou la splendeur d'un beau coucher de soleil ?

Il manque de culture pour cela dites-vous ?

Raison de plus ! Cette culture il faut la lui donner. Il faut qu'il puisse s'évader quelques jours de sa besogne absorbante, pour s'éveiller enfin aux beautés que la nature maternelle dispense à tous les hommes.

Le travailleur, source de toute richesse, a droit à devenir un être complet : Donnez-lui des vacances !

E. PONARD.

Lire en 6^e page

LES ASSURANCES-ACCIDENTS

par les organisations syndicales

Cet article vous intéressera sûrement. Il vous mettra en garde contre les Assureurs malhonnêtes.

Et il vous décidera peut-être à contracter, à des conditions très avantageuses, une assurance qui introduira un peu plus de sécurité dans votre foyer.

TRIBUNE PUBLIQUE

*Nous recevons, avec prière d'insérer,
la lettre suivante :*

FASCISME et DÉFENSE PROLÉTAIRENNE

Puisque l'*Ouvrier Diamantaire*, journal tendancieux (?) se permet de passer un ordre du jour de réunion, organisée à St-Claude par des militants de la C.G.T. et soi-disant C.G.T.U., je crois qu'il est logique et en même temps qu'il est de mon devoir de répondre à une chose que je qualifierai de méprisante et qui sent la contre révolution à plein nez. J'espère que personne ne trouvera à redire à ce que je dise à mon tour ce que je pense de cet ordre du jour.

D'abord sur les militants qui firent la réunion, je ne les connais pas, mais l'ordre du jour rédigé par certains de ces militants mérite une réponse afin de bien faire comprendre aux ouvriers diamantaires sur quel terrain on les entraîne.

En ce qui concerne le Fascisme, il est reconnu par tous les travailleurs qui suivent les événements, que le Fascisme est la forme de répression capitaliste envers la classe prolétarienne pendant la période pré-révolutionnaire ; seulement il change de nom suivant les pays : Fascisme en Italie, Somaten en Espagne, Ku-Klux-Klan en Amérique, Unions civiques en France, etc. Ceci comme description du Fascisme.

Mais où je veux en venir dans ma critique, c'est que sous prétexte de lutter contre le fascisme et protester contre le meurtre de Matteotti, les auteurs de la réunion de St-Claude font une basse démagogie et leur action presque entière vise un autre but. En réalité ils attaquent la République des Soviets et ils feraient mieux de s'affilier au Comité de Défense des Révolutionnaires emprisonnés en Russie, dont la campagne en ce moment bat son plein, contre tout ce qui se trouve bolchevik, communiste ou les internationales rouges, etc. C'est une recrudescence des contre-révolutionnaires Blancs.

Ces gens qui protestent si bien contre tous les fascismes et en même temps contre les Soviets, feraient bien de s'analyser un peu. Pour Matteotti ils ont raison, pour Unamuno aussi, mais que diable, il n'y a pas que ceux-là, mais voilà, ceux que je vais citer sont des révolutionnaires pour la plupart et les auteurs du meeting de St-Claude ne veulent pas les connaître dans leurs protestations car ils n'ont jamais essayé certainement de prendre leur défense, ceux-ci n'étant pas des leurs. Tout d'abord dans le pays de leur cher ami Mac Donald, qui fait fusiller actuellement les révolutionnaires et communistes Hindous par centaines.

En Bulgarie, les exécutions toujours par centaines l'an dernier et des procès en quantité aux ouvriers et paysans. En Pologne toujours actuellement, arrestations individuelles, sans compter les collectives qui vont suivre, en raison de mouvements révolutionnaires qui furent trahis par les Social-Démocrates.

Partout, en Roumanie, en Allemagne, en Tcheco-Slovaquie, au Maroc, etc., ce ne sont que des procès, condamnations, exécutions par dizaines continuellement.

Alors, où se trouve les protestations des fameux militants de la C.G.T. et soi-disant C.G.T.U. Aucune, simplement pour Matteotti, mais je leur dirais encore qu'il faut que ce soyent encore les gens de Moscou — comme ils nous appellent — qui prennent en mains l'action pour Matteotti ; la preuve, c'est que dernièrement à Paris, il fut organisé une démonstration pour Matteotti et autres, dans une commune de banlieue dont le maire est socialiste (Matteotti aussi était un socialiste) ; ce qu'il arriva, il autorisa la police de la Seine dans sa commune, chose qui ne s'était jamais faite pendant un meeting et il arriva des horions pour les protestataires.

Quand à ce qu'il se passe en Russie, ils peuvent faire et dire ce qu'ils voudront.

Les plus grands coupables contre révolutionnaires ont été exécutés sans procès. Les moins furent condamnés et graciés par la suite (La Révolution de 89 en France fit la même chose et toute Révolution qui veut vivre doit se défendre extérieurement et intérieurement, surtout quand elle est prolétarienne). Mais ce n'est pas de ceux-là que nos fameux militants du meeting de St-Claude veulent parler.

Quand ils demandent au Gouvernement soviétique de prendre les mesures les plus larges envers ceux qui furent les premiers à tracer la route de la Révolution ; ils font rire d'eux, car ceux qui tracèrent la route révolutionnaire sont les mêmes à présent comme têtes en Russie et ce ne sont pas les quelques individus emprisonnés en Russie qui se réclament de l'anarchisme qui peuvent revendiquer le titre de pionnier de la Révolution même mondiale.

En réalité ces anarchistes qui se trouvent en désaccord avec leur maître Bakounine ne sont que de vulgaires bandits de droit commun ou encore quelques Blancs stipendiés comme Mahkous par les puissances de l'Entente. Ils commirent la lutte à main armée contre des particuliers, des organisations ouvrières et le pouvoir central ; en résumé le boy-cot systématique du nouveau régime. Ce que je regrette pour eux, c'est que la prison me semble légère et qu'ils s'estiment heureux de n'avoir pas eu affaire aux Conventionnels de 93.

Voici, camarades diamantaires ma façon de penser et j'espère qu'à l'avenir

bon nombre de camarades s'intéresseront aux questions politiques et économiques et ainsi ils pourront chasser tous ces gens qui vivent dont on ne sait quel métier.

Maurice THOMAS,
Syndicat de Paris.

**

Nous répondrons le plus brièvement possible à la longue diatribe du camarade Thomas.

Ce camarade se cabre parce que dans un ordre du jour voté à St-Claude à la suite d'un meeting organisé par des représentants des deux C.G.T., pour protester contre l'assassinat de Matteotti et les méthodes fascistes, figure un alinéa demandant « au gouvernement de la République des Soviets, de prendre les mesures les plus larges envers ceux qui furent les premiers à tracer la route de la Révolution ».

Même réclamation est formulée [au gouvernement français. Cet ordre du jour flétrit en outre les crimes des dictatures d'Italie et d'Espagne.

Sans doute, tous les crimes des gouvernements du monde n'ont pu être énumérés dans un ordre du jour de quelques lignes, et nous aurions compris que Thomas signale et répare les omissions.

Mais ce que nous ne comprenons pas c'est l'indignation qu'il manifeste quant au passage touchant la Russie.

Certes, nous savons que toute révolution — surtout quand elle revêt l'ampleur de la révolution russe — ne va pas sans excès. Nous comprenons qu'il fut un temps où, lorsque la Russie était aux prises avec un monde d'ennemis extérieurs, des mesures de salut public s'imposaient.

Mais aujourd'hui que la République des Soviets est reconnue, ou va l'être, par la plupart des pays d'Europe, nous ne comprenons pas cette obstination dans la répression, qui fait que des milliers de citoyens souffrent dans les prisons russes.

Et nous réclamons l'élargissement des prisonniers politiques, à tout gouvernement, quel qu'il soit.

De l'exposé du camarade Thomas, une phrase surtout est à retenir, c'est lorsqu'il dit : *Ce que je regrette pour eux, c'est que la prison me semble légère,*

Nous ne commenterons pas cette terrible phrase, et sur ce point là, camarade Thomas, je vous certifie que nous ne serons jamais d'accord.

*Pour le Syndicat de St-Claude,
Le Secrétaire, L. VILLE.*

Pour qu'ils puissent jouir du soleil, donnez des vacances aux travailleurs.

UNION NATIONALE
des Syndicats Ouvriers Diamantaires Français

Réunion du Comité du 11 Juillet 1924

(Extrait du Procès-verbal)

Le cas de Gex. — Ponard fait l'exposé des regrettables événements survenus à Gex, événements relatés dans le précédent numéro de *L'Ouvrier Diamantaire*.

Il demande l'avis du Comité sur la conduite à tenir à l'égard de ce Syndicat dont la majorité des membres a, sans aucune velléité de résistance, consenti à travailler au rabais.

Après une courte délibération, le Comité décide d'appliquer au Syndicat de Gex, l'article 10 des statuts, ainsi conçu :

« Sera possible de la radiation toute organisation qui, contrevenant aux décisions du Conseil Général, aura nui aux intérêts généraux de l'Association ou de la corporation. »

Toutefois, conformément aux stipulations de l'article 11, la radiation ne deviendra définitive que lorsque ratification de cette décision aura été faite par le Conseil Général (Congrès) devant lequel le Syndicat de Gex sera invité à présenter sa défense.

En conséquence, le Syndicat de Gex sera invité à se mettre à jour des cotisations en retard, jusqu'au 1^{er} juillet 1924.

A partir de cette date, ses cotisations à l'Union Nationale seront suspendues jusqu'à ce qu'intervienne une décision définitive.

Le Comité donne mandat au Permanent de faire le nécessaire pour recueillir dans une section rattachée au Syndicat de St-Claude, les camarades n'ayant pas dérogé aux décisions syndicales.

Le Secrétaire, E. PONARD.

AUX TRÉSORIERS

Nous rappelons aux Trésoriers de tous les Syndicats que la cotisation à l'*Alliance Universelle* est fixée pour le troisième trimestre 1924 à 0 fr. 91 par membre.

Cette cotisation qui se paie d'avance est due pour tous les membres inscrits au début du trimestre.

Tous les fonds doivent être adressés par chèque postal à :

**E. PONARD, Diamantaire
8.147, DIJON**

« De toutes les plantes, la plante humaine est celle qui a le plus besoin de soleil ».

MICHELET.

DIX ANS APRÈS....

LA MORT DE JAUREZ

*J'ai vu ce mort puissant le soir d'un jour d'été.
Un lit, un corps sans souffle, une table à côté,
La force qui dormait près de la pauvreté.
J'ai vu ce mort auguste et sa chambre économe,
La chambre s'emplissait du silence de l'homme.
L'atmosphère songeuse entourait de respect
Ce dormeur grave en qui s'engloutissait la Paix.
Il ne semblait pas mort, mais sa face paisible
S'entretenait avec les choses invisibles.
Le jour d'été venait compléter ce néant
Comme l'immense azur recouvre l'Océan.
On restait fasciné, près du lit mortuaire,
Ecouteant cette voix effrayante se taire.
L'on songeait à cette âme, à l'avenir, au sort.
Par l'étroit escalier de la maison modeste,
Par les sombres détours de l'humble corridor,
Tout ce qui fut l'esprit de cet homme qui dort,
Le tonnerre des sons, le feu du cœur, les gestes
Se glissaient doucement et rejoignaient plus haut
L'éther universel où l'Hymne a son tombeau.*

*Et tandis qu'on restait à regarder cet être,
Comme on voit une ville en flammes disparaître
Tandis que l'air sensible où se taisait l'écho
Baisait le pur visage aux paupières fermées,
L'Histoire s'emparait, éploée, alarmée,
De ce Héros tué en avant des armées.*

*L'aride pauvreté de l'âme est si profonde
Qu'elle a peur de l'esprit qui espère et qui fonde.
Elle craint celui-là, qui, lucide et serein,
Populaire et secret comme sont les apôtres
N'ayant plus pour désir que le bonheur des autres,
Contemple l'horizon, prophétique marin,
Voit la changeante nue où la brume se presse,
Et, fixant l'ouragan de ses yeux de veilleur,
Dit, raisonnable et doux : Demain sera meilleur.
— O bonté ! Se peut-il que vos grandes tendresses,
Que vos grandes lueurs, vos révélations,
Ce don fait aux humains et fait aux nations
Inspirent la colère à des âmes confuses ?
Faut-il que l'avenir soit la part qu'on refuse
Et l'archange effrayant dont on craigne les pas ?
— Grand esprit, abattu la veille des combats,
C'est pour votre bonté qu'on ne vous aimait pas.
Vous étiez plus vivant que les vivants, votre air
Etais celui d'un saufve ayant pris pour désert
La foule des humains, à qui, pâture auguste,
Vous offriez l'espoir d'un monde égal et juste.
Vous ne distinguiez pas, tant vos feux étaient forts
L'incendie éperdu que préparait le sort.
Vos chants retentissaient de paisibles victoires...
— Alors, la Muse grave et sombre de l'Histoire,
Ayant avec toi-même, ô tigre de la Paix,
Composé le festin sanglant dont se repaît
L'invisible avenir que les destins élancent,
Perçà ta grande voix de sa secrète lance
Et fit tonner le monde au son de ton silence...*

Août 1914.

Comtesse DE NOAILLES.

SITUATION FINANCIÈRE

de l'Union Nationale
des Syndicats Ouvriers Diamantaires Français

Exercice du 1^{er} Janvier au 30 Juin 1924

RECETTES	
Cotisations perçues.....	8.333 40
Vente tables de classement.....	26 45
Somme envoyée en trop par Thoiry	87 90
Total des Recettes.....	<u>8.447 75</u>
DÉPENSES	
Frais du précédent contrôle	107 55
Appointements de 6 mois au Secrétaire.....	3.000 »
Frais de tournées.....	175 »
Abonnements aux Journaux et Revues	50 50
Payé aux Syndicats de Lyon et Divonne les sommes leur revenant à la suite du Congrès de Gex	45 05
Frais d'une délégation aux obsèques du Secrétaire du Syndicat Diamantaire de Thoiry ..	40 »
Achat de fournitures et frais divers	91 35
Remboursé à Saint-Claude trop perçu sur cotisations.....	0 80
Envoi à Syndicat de Londres somme encaissée pour son compte au cours du précédent semestre.....	161 45
Nettoyage du bureau.....	9 »
Frais de correspondance du semestre	59 90
Total des Dépenses	<u>3.740 60</u>
BALANCE	
Recettes	8.447 75
Dépenses	<u>3.740 60</u>
Excédent de Recettes	4.707 15
Report de l'Avoir au 31/12/23..	47.313 84
Avoir au 30 Juin 1924	<u>52.020 99</u>

SITUATION DES CAPITAUX

En compte-courant à La Fraternelle	50.438 74
Au compte de Chèques-postaux	46 »
En Caisse	1.536 25
Avoir au 30 Juin 1924	<u>52.020 99</u>

**

NOTA. — A l'Avoir ci-dessus, il conviendrait d'ajouter, pour donner une situation financière exacte de l'Union Nationale, les cotisations échues non acquittées au 30 Juin 1924, soit :

Felletin : Mai et Juin ;
Taninges, Thoiry, Paris, St-Claude : deuxième trimestre 1924 ;

Nemours et Gex : 1^{er} semestre 1924 ;

Divonne : Mai et Juin ;

Lyon : Mars, Avril, Mai et Juin.

Il conviendrait, par contre, de retrancher une somme de 87 fr. 90 qui est due à Thoiry.

Il est bon de faire remarquer, en outre, que les intérêts de l'argent déposé à La Fraternelle ne sont pas décomptés pour la période du 1^{er} Jauvier au 30 Juin 1924.

Le Secrétaire-Comptable,
E. PONARD.

UNION NATIONALE
des Syndicats Ouvriers Diamantaires Français

Situation Financière du RAYON DE SOLEIL

Exercice du 1^{er} Janvier au 30 Juin 1924

RECETTES	
Cotisations perçues	3.588 80
Vente de bouts de stèles	1.229 80
Produit de la poudre noire	7.560 90
Dons particuliers	1.259 25
Don du Syndicat de St-Claude	1.200 "
Produit du Concert de Saint-Claude	1.619 25
Vente d'une partie du matériel de la Coopérative <i>Les Moulins</i> , de St-Claude	1.467 "
Total des Recettes	<u>17.925</u>
DÉPENSES	
Confection de cercles de fer (facture P. Monneret)	200 "
Correspondance, envois de cercles, frais divers	22 60
Indemnité aux camarades chargés d'effectuer le transport du matériel de la Coopérative <i>Les Moulins</i>	72 "
Total des Dépenses	<u>294 60</u>
BALANCE	
Recettes	17.925 "
Dépenses	294 60
Excédent de Recettes	17.630 40
Report de l'Avoir au 1/1/24	5.289 17
Avoir au 30 Juin 1924	<u>22.919 57</u>
SITUATION DES CAPITAUX	
En compte-courant à <i>La Fraternelle</i>	21.871 57
Au compte de Chèques-postaux	351 50
En Caisse	696 50
Avoir au 30 Juin 1924	<u>22.919 57</u>
* *	

NOTA. — A l'Avoir ci-dessus, il convient d'ajouter, pour donner une situation financière exacte du *Rayon de Soleil*, les cotisations échues, non acquittées au 30 Juin 1924, soit :

St-Claude : Cotisations de Juin ;
Felletin et Divonne : Mai et Juin ;
Taninges, Thoiry, Paris : 2^e trimestre 1924 ;
Nemours et Gex : 1^{er} semestre 1924 ;
Lyon : Mars, Avril, Mai et Juin.

Il convient également de mentionner que le produit du concert de Paris — approximativement 2.500 francs — ne figure pas dans ce bilan, cette somme ne nous étant pas parvenue au 30 Juin et son envoi nous étant annoncé comme très prochain.

En outre, l'intérêt de l'argent déposé à *La Fraternelle*, n'est pas décompté pour le premier semestre 1924.

Le Secrétaire-Comptable,
E. PONARD.

* *

Rapport de la Commission de Contrôle

La Commission de Contrôle réunie le 26 Juillet 1924 ;

Après avoir examiné les comptes de l'Union Nationale et du « Rayon de Soleil » reconnaît leur exactitude et la sincérité des bilans ci-dessus.

Elle constate pour les Syndicats de Nemours et de Gex qui n'ont encore acquitté aucune cotisation pour 1924, un trop long retard dans le paiement de leurs cotisations et invite lesdits syndicats à se mettre à jour au plus tôt.

La Commission enregistre avec satisfaction la situation favorable du « Rayon de Soleil » qui, en un laps de temps de dix mois, a pu réunir la somme relativement importante de 22.900 francs.

Tout en reconnaissant les divers efforts accomplis pour arriver à ce résultat et en remerciant tous les camarades, la Commission fait remarquer que ces résultats auraient pu être encore meilleurs si tous les camarades avaient eu à cœur de recueillir soigneusement la poudre noire qui constitue notre ressource la plus importante.

Elle espère que les négligences constatées jusqu'ici prendront fin dans l'avenir et que chacun apportera à cette récupération tout le soin désirable.

La Commission de Contrôle :
Alix MONNIER, Clovis DALLOZ,
du Syndicat de St-Claude.

François REVUZ,
du Syndicat de Taninges.

TABLEAU ANNEXE DES COTISATIONS
respectivement payées par chaque Centre
à l'Union Nationale et au Rayon de Soleil
au cours du 1^{er} Semestre 1924

Centres	Union Nationale	Rayon de Soleil	Total
St-Claude ..	5.028 40	2.225 "	7.253 40
Paris	1.992 40	810 "	2.802 40
Thoiry ...	401 "	203 40	604 40
Taninges ..	284 40	78 "	362 40
Divonne ..	167 60	87 "	254 60
Lyon	139 20	56 40	195 60
Nemours ..	138 "	63 60	201 60
Felletin ..	105 60	36 60	142 20
Gex	76 80	28 80	105 60
Totaux ..	8.333 40	3.588 80	11.922 20

Valeurs Diamantifères et Marché des Diamants

Bien que ce ne soit pas encore la stabilisation, les changes n'évoluent plus que dans des proportions modestes, en considération des brusques écarts de ces derniers mois.

La livre s'est tenue entre 83 et 87, le florin entre 7,28 et 7,60. Le franc belge est à peu près stable à 90.

Cette tenue des changes a naturellement contribué au maintien des cours des valeurs de diamants.

Cependant celles-ci boudent un peu en raison de l'agitation qui règne en Afrique du Sud en vue de l'amélioration des salaires.

Le 25 De Beers vaut 1.032, Jagersfontein 262,50.

* *

Comme on pouvait s'y attendre le mois a été calme.

C'est là un fait tout saisonnier qui ne doit pas nous alarmer.

Partout, les négociants sont partis en vacances et il en résulte sur tous les marchés une certaine accalmie.

Il se traite pourtant des affaires en diverses marchandises. A signaler une certaine lourdeur dans les prix du 8/8.

De nombreux acheteurs américains sont annoncés pour août.

On s'accorde généralement pour dire que l'avenir peut être envisagé sans pessimisme.

E. P.

Dans les Centres

FRANCE

Saint-Claude. — Bien que notre industrie traverse une période de calme, il n'y a pas de chômage ni sur la place ni dans nos différentes sections.

Rien de bien particulier à signaler.

— La Coopérative *Le Diamant* vient, dans sa dernière Assemblée générale, de prendre une heureuse initiative en adoptant le principe des vacances payées pour tout son personnel.

Cette année, en raison de l'époque tardive et de la promptitude avec laquelle cette décision a été prise, les vacances seront réduites à trois jours, mais tout donne à penser que l'année prochaine une semaine complète de vacances sera accordée. Le salaire de vacances sera uniforme pour tous les membres.

Les sociétaires malades et soldats bénéficient de cette mesure.

Inutile de dire qu'ici nous nous réjouissons fort de cette décision qui marque un premier pas vers un repos annuel pour tous les travailleurs.

Nous espérons que le geste de la Coopérative *Le Diamant* ne restera pas isolé et que la corporation diamantaire sera une des premières à réaliser cette nouvelle conquête, comme elle fut des premières à joindre de la journée de 8 heures et de la semaine anglaise.

— Le Conseil syndical s'est prononcé unanimement en faveur du projet de réorganisation de la Bourse du Travail.

— Nous apprenons au dernier moment que la Coopérative *Adamas* vient de décider d'accorder 15 jours de vacances payées à tout son personnel.

En nous réjouissant de cette bonne nouvelle, nous espérons que les Coopératives ne seront pas seules à s'engager dans cette voie et que leur exemple sera bientôt suivi par les patrons.

— *Dans toutes les Sections.* — Bourg Chassal, Saint-Germain-de-Joux, Nantua, Clairvaux, Vertamboz, Revigny-Conliège, Arbois, on travaille normalement et il n'y a rien de particulier à signaler.

Thoiry. — La situation est normale dans notre petit centre. Les travaux des

champs tirant à leur fin, un certain nombre de camarades qui avaient dû abandonner le métier durant cette période commencent à nous revenir.

La dernière assemblée générale a procédé à la nomination d'un Secrétaire en remplacement de notre camarade Paul Blanc.

Marcel Burdairon a été désigné pour ces fonctions et Louis Pelloux reprendra sa place de Président en remplacement de Burdairon.

Divonne. — Nous n'avons pas eu de nouvelles de ce centre ce mois. Que se passe-t-il ?

Taninges. — Rien de nouveau sur la place de Taninges. Situation normale.

Lyon. — Rien à signaler sur la place où viennent d'arriver deux nouveaux ouvriers.

Nemours. — La situation est assez bonne pour le moment. Tout le monde travaille. Aucun fait digne d'être relaté.

— Note du Permanent. — Nous avons bien reçu la peude noire. Merci.

Felletin. — Bien qu'ayant éprouvé quelques difficultés ces temps derniers ce petit centre travaille normalement.

Rien de particulier ne s'est produit sur la place.

Paris. — La situation est toujours normale, tous les ouvriers sont occupés. Le mois d'août va être coupé dans presque toutes les maisons par les vacances. Jusqu'ici nous avons appris que deux patrons vont accorder à leur personnel deux semaines de vacances dont une avec salaire intégral.

Nous espérons que l'émulation se fera sentir à ce sujet ; le mois prochain nous mettrons les camarades au courant et nous nous ferons un plaisir de remercier les patrons qui pensent qu'un ouvrier a besoin de repos et que ce repos ne doit pas être une charge ni un chômage forcé pendant lequel les maigres économies fondent comme neige au soleil.

— Notre Conseil syndical envoie au camardre Vollerin toutes ses félicitations au sujet de sa belle attitude au cours de la trahison des diamantaires de Gex qui ont accepté sans lutte une diminution de tarifs ; il demande que les noms des renégats soient publiés dans l'*Ouvrier Diamantaire* afin qu'ils soient connus dans tous les centres comme des inconséquents.

Le Secrétaire, BORNET.

SUISSE

A Bienné, comme à Genève, la situation est toujours la même. Tout le monde est occupé en plein. A Genève, où l'organisation des diamantaires laisse toujours à désirer, seuls les ouvriers et ouvrières occupés à la Coopérative sont organisés ; un sérieux effort va être en-

trepris pour amener à l'organisation ceux et celles travaillant chez les patrons.

A Bienné, où l'organisation des diamantaires est bonne, il est cependant difficile d'aller plus de l'avant avec les tarifs, tant qu'à Genève l'organisation laisse à désirer, car pour arriver à un résultat appréciable il nous faut pouvoir mener un mouvement d'ensemble sur les deux places. Ceci se fera dès qu'à Genève nous aurons obtenu l'adhésion au syndicat des ouvriers et ouvrières qui jusqu'ici s'en tiennent encore à l'écart.

Ch. H.

BELGIQUE & HOLLANDE

Peu de chose à dire de la situation qui est un peu calme par suite de la saison estivale. Ainsi qu'on le verra en consultant les statistiques, le nombre des chômeurs a augmenté quelque peu à Amsterdam, mais demeure insignifiant en Belgique.

Pour le "Rayon de Soleil"

Sommes reçues au cours du mois

(Dans cette liste ne figurent pas les cotisations)

Perrier Robert, St-Claude....	1 "
Henri Saintoyant —	5 "
Marcel Hugonnet —	6 "
Lucien Vuidepot, Clairvaux....	20 "
A l'heureuse naissance de leur petite-fille, Marie Mal : ses grand-père et grand-mère...	20 "
Leur petite-fille, Marie Mal....	5 "
M. Mozian, Paris.....	3 "
Van der Veken, Paris.....	1 "
Gaston Desbois, St-Claude....	5 50
Louis Laguin, Lyon.....	5 "
Vente de capsules d'étain, Paris	13 "
Vente de bouts de stèles :	
Coopérative de Nemours.....	50 "
Vente de matériel :	
Coopérative Les Moulins.....	20 "
Pourcentage sur cotisations :	
Saveret Marcel, St-Claude....	5 "
Marius Saintoyant —	1 80
Georges Demond, St-Germain.	3 80
Monneret Robert, l'Essard....	6 65
Total.....	171 75
Listes précédentes.....	20.476 20
Total à ce jour.....	20.647 95

Merci à tous ces généreux donateurs.

LE BOORT

Le cours du boort établi à Amsterdam, à la date du 18 Juillet 1924, donne les prix suivants :

	Florins	Francs (change du 18 Juillet).
Boort	le carat	10 40 77,58
Débris de cliveurs.	—	8 32 62,06
Eclats.....	—	4 16 31,03
Poudre pure.....	—	4 16 31,03
Le 18 Juillet, 100 florins valaient 746 fr.		

STATISTIQUE

des Syndiqués, des Ouvriers occupés et des Chômeurs

ANVERS	Syndiqués	Chômeurs
Du 2 au 8 Juin	11.312	378
Du 9 au 15 —	11.251	361
Du 16 au 22 —	11.228	408
Du 23 au 29 —	11.255	361

AMSTERDAM	Ouvriers occupés	Chômeurs
Du 9 au 15 Juin	5.151	670
Du 16 au 22 —	5.132	649
Du 23 au 29 —	5.103	650
Du 30 Juin au 6 Juillet ..	4.986	724
Du 7 au 13 Juillet	4.915	816

IL FAUT PROTÉGER LES OUVRIERS contre l'intoxication saturnine

On considère, généralement, que la défense des ouvriers est parfaitement assurée contre l'intoxication par le plomb, alias saturnisme.

Si l'hygiène individuelle et l'installation des locaux — où l'on prépare, entre autres, des peintures plombières — sont mieux compris dans la grande industrie, les petits ateliers restent encore médiocrement organisés, et les ouvriers y sont fréquemment victimes d'accidents aussi rapides que graves.

C'est ce qu'ont pu constater MM. Heim, Agasse-Lafont et A. Feil, au cours d'une enquête dont ils ont exposé les résultats, à l'Académie de Médecine.

On doit donc, déclarent ces savants, s'efforcer de perfectionner l'outillage de la petite industrie et conseiller à tous les patrons de surveiller les précautions individuelles que les ouvriers sont trop souvent portés à négliger.

De même, le médecin pratiquera l'examen systématique de ces travailleurs, surtout dans les premiers temps de leur entrée dans une profession saturnine.

L'examen du sang, tout particulièrement, permettra de déceler le danger et d'instituer à temps les mesures nécessaires pour éviter les pires accidents.

La Revanche du Diamant

La perle japonaise, avec l'appui des savants et des magistrats, va-t-elle faire déprécier la valeur de l'ancienne perle ?

Depuis près de trois ans, une question de perles fines est pendante. Elle fit à son début un bruit considérable dans la presse et dans les milieux intéressés. Il convient d'ailleurs de reconnaître qu'il y avait de quoi.

On vit apparaître, un beau jour, sur le marché, des perles fines, des perles de culture qui, ni tout à fait vraies, ni tout à fait artificielles, ne laissaient cependant pas d'inquiéter fort les joailliers, car elles présentaient aux yeux même les plus exercés toutes les

apparences des perles complètes, par leur finesse aussi bien que par leurs tons opalins ou délicatement irisés. Ces perles étaient dues à l'ingéniosité d'un savant japonais, M. Mikimoto, d'où le nom qui leur fut immédiatement attribué de : perles japonaises.

La découverte de ce savant consiste à introduire dans l'huître perlière une petite sphère de nacre qu'on fixe à la face interne de la coquille et que l'huître encapuchonne en partie dans sa membrane externe, qu'on appelle le *manteau*. Ce manteau sécrète la matière perlière et en recouvre une moitié à peu près de la petite sphère introduite.

Telle quelle, la confusion entre les perles japonaises était impossible, précisément parce que celles-ci étaient incomplètes. Mais M. Mikimoto, poussant ses recherches, finit par obtenir la similitude absolue.

C'est à ce moment que l'inquiétude gagna le camp des joailliers. Ceux-ci, avec une assurance qui ne demandait qu'à s'imposer au public, affirmèrent qu'aucune comparaison n'était en réalité possible entre les perles obtenues suivant la méthode de M. Mikimoto et les perles fines naturelles, les seules que les amateurs aient eu jusque-là à acquérir on sait à quels prix fabuleux.

Mais les joailliers sont des orfèvres en la matière. Les milieux scientifiques, avec plus d'objectivité, s'emparèrent du débat, et deux éminents savants, le naturaliste anglais Lyster Jamson et M. Boutan, l'éminent professeur de zoologie de la Faculté des Sciences de Bordeaux, furent spécialement priés de donner leur avis sur la question. Or, on ne connaît rien de plus net que les conclusions que ces deux experts, dont la science égale le désintéressement :

« L'examen microscopique des qualités de surface qui donnent à la perle fine naturelle son éclat, son lustre, son orient, écrivent-ils, montre que ces qualités de structure sont identiques dans les perles fines naturelles et dans les perles cultivées ». Et ils ajoutent que, selon eux, les perles cultivées complètes (autrement dit les perles japonaises) ont droit, au même titre que les perles naturelles, au titre de perles fines.

Devant ce témoignage irrécusable, quelle devait être l'attitude des joailliers ? S'incliner ? Le bon sens le leur commandait en effet, mais non pas leur intérêt. Ils récusèrent donc le témoignage des deux savants, redoublant d'assurance et déclarant que, plus malin qu'un naturaliste et qu'un professeur de zoologie illustres de par le monde pour l'étendue de leurs connaissances, le premier joaillier venu pourrait reconnaître d'un simple coup d'œil une perle cultivée d'une perle naturelle ! Ils firent mieux : ils s'adressèrent aux tribunaux pour obtenir un jugement formel interdisant aux fabricants de perles fines — prétention exorbitante si l'on s'en rapporte aux conclusions autorisées de MM. Lyster Jamson et Boutan, officiellement répétées par ce dernier sous la forme d'une communication à l'Académie des Sciences.

Si les tribunaux confirment les conclusions des experts, c'en sera vraisemblablement fait du règne de la perle et sans doute en reviendra-t-on au bon vieux diamant, puisqu'on n'a pas encore entendu parler, du moins que nous sachions, de diamant japonais.

L'alcoolisme fait le lit de la tuberculose.



La phthisie se prend sur le "zinc".

BRUITS & NOUVELLES

L'accord pour la production des diamants. — Le nouvel accord pour la vente de la totalité de la production des mines sud-africaines de diamant au syndicat de Londres a été signé. Cet accord porte sur une longue période (probablement un an).

Les producteurs intéressés sont : la *De Beers*, la *Premier*, la *New Jagersfontein*, la *Consolidated Diamond of South West Africa* et la *Compagnie des Diamants de l'Angola*.

New Jagersfontein. — A l'assemblée qui s'est tenue le 4 juillet à Kimberley le président a déclaré que les ventes de diamants se sont élevées pendant l'exercice à 495.958 livres en augmentation de 40.202 livres sur l'année précédente. La production du dernier semestre a été vendue.

Le président a formellement promis un dividende intérimaire en septembre et un dividende final en mars.

Les disponibilités liquides de la Compagnie s'élèvent à 147.000 livres, mais pendant les deux prochaines années environ 100.000 livres devront être dépensées pour une nouvelle usine et l'amélioration du matériel. Le président a exprimé l'espoir que l'industrie minière sud-africaine ne serait pas surchargée par de nouveaux impôts.

Découverte de terrains diamantifères. — D'après un message de Cape-town, la proclamation d'un nouveau champ diamantifère sur la rivière Vaal a eu lieu et a été marquée par le plus important « rush » dans l'histoire minière de l'Afrique du Sud.

LES ASSURANCES - ACCIDENTS

Moyennant une prime modeste, les organisations syndicales peuvent assurer collectivement leurs adhérents.

Le Syndicat *Le Travail* (qui groupe les ouvriers de l'article de St-Claude, pipiers et tourneurs), vient de mettre en application une heureuse idée de son Secrétaire, en assurant, à des conditions très avantageuses, ses adhérents contre les risques accidentels.

Ce ne sont pas là, certes, des sentiers battus ordinairement par les organisations syndicales, et il est à peu près certain que le Syndicat *Le Travail* est le premier à s'engager dans cette voie.

Mais cette innovation ne doit pas nécessairement se limiter aux seuls ouvriers pipiers et tourneurs. Elle peut être étendue à toutes les corporations. C'est à quoi nous avons immédiatement pensé, et, d'accord avec les promoteurs de cette idée, les conditions d'assurance ont été établies pour la corporation des diamantaires et lapidaires.

Le Conseil d'Administration du Syndicat de St-Claude a étudié ces conditions (qu'on trouvera plus loin) et a décidé de signer les deux polices qui nous furent soumises.

Le Comité de l'Union Nationale est également d'avis d'étendre cette forme d'Assurance collective à tous les syndicats de l'Union Nationale.

Avant de le faire, nous demandons l'avis des camarades de tous les Syndicats.

Précisons que le fait de signer une police collective n'engage pas obligatoirement tous les membres du Syndicat.

L'adhésion est facultative et, bien que l'organisation ait signé une police collective, chaque syndiqué demeure entièrement libre d'adhérer ou non à l'Assurance-Accident.

Appelons encore l'attention des camarades, sur le fait qu'il existe *deux sortes de polices* : l'une qui assure tous les accidents, *y compris les accidents du travail*, celle-ci convient aux ouvriers travaillant à domicile. L'autre, qui assure tous les accidents *hormis les accidents du travail*, celle-là convient aux ouvriers travaillant en usine et qui sont, par conséquent, assurés par leur patron.

Ces quelques explications données, je cède la parole à notre camarade Eugène Benoit, Avocat-Conseil de la Bourse du Travail de St-Claude, qui a été chargé d'étudier la question et qui a établi, pour le Syndicat *Le Travail*, le rapport suivant qui peut aussi bien s'appliquer aux autres organisations :

Rapport de Eugène BENOIT

Avocat-Conseil à la Bourse du Travail de Saint-Claude

Les camarades ouvriers fabricants d'articles de St-Claude, faonniers à domicile, ne sont pas garantis légalement contre les accidents du travail comme le sont leurs camarades travaillant en usine. Un accident grave survenu au chef de famille, plonge celle-ci parfois dans la plus profonde misère lorsque les enfants sont encore en bas âge surtout.

De nombreux camarades avaient cru parer à ces tristes éventualités en contractant des assurances individuelles contre les accidents de toute nature, pouvant leur survenir dans leur travail professionnel ou dans leur vie privée.

Mais les primes payées ainsi étaient élevées et bien souvent les polices, par des réserves sayantes et hypocrites, que ne lisent jamais les assurés, laissaient de désagréables surprises en cas d'accidents dont beaucoup n'étaient pas garantis sans que les assurés en fussent avertis.

Delatour, le dévoué Secrétaire du Syndicat *Le Travail*, eut l'idée de créer une assurance-accidents spéciale pour les membres de son Syndicat. Il m'en fit part et nous demandâmes à une quinzaine de Compagnies d'assurances de nous faire des propositions que j'examina minutieusement.

Je rendis compte de mon examen à tout le Conseil Syndical, détaillant en sa présence les avantages et les désavantages de chaque police. Sur mon avis, le Conseil Syndical retint deux Compagnies, écartant toutes les autres, et nous chargea Delatour et moi, de leur demander à toutes deux des améliorations plus grandes à leurs polices respectives pendant déjà si intéressantes.

Après de nouvelles démarches, de nouvelles discussions, des améliorations furent encore apportées, surtout par les Anciennes Mutuelles de Rouen l'une des deux Compagnies retenues, qui fut définitivement choisie non seulement parce que ses conditions étaient les meilleures mais encore et surtout parce que sa police offrait le plus de garanties, parce que sa forme de Société mutuelle correspondait le mieux à nos idées, parce que son passé et ses réserves étaient à considérer (la Société date de 1817), parce qu'enfin, cette Société n'a jamais de procès, et règle toujours, sans aucune difficulté, ses sinistrés, à l'amiable et rapidement.

Après ce prélude qui nous paraissait nécessaire, je vais exposer les principaux et remarquables avantages des deux genres de polices que nous avons établis avec les Anciennes Mutuelles de Rouen..

Conditions pour les Diamantaires-Lapidaires

I. — Police complète, tous risques

La police applicable aux syndiqués travaillant à domicile, offre des conditions extrêmement favorables aux assurés. Elles peuvent être résumées ainsi :

1^o Accidents garantis

Tous les accidents survenus aux assurés, soit dans leur travail professionnel, soit dans leur vie privée, sont garantis sans que la police contienne un de ces nombreux pièges à assurés, qui se dissimulent dans certaines polices d'assurances. Mais nous avons tenu, pour qu'aucune équivoque ne puisse subsister, à mettre, comme on dit vulgairement, les points sur les i.

Sont stipulés expressément dans la police, tous les accidents, nous l'avons dit, et, en outre, ceux provenant des sports suivants : chasse, pêche, escrime, gymnastique, tennis, excursions en montagne, sur routes et sentiers, noyade provenant de chute involontaire dans l'eau, de natation, de canotages à rames (ces deux derniers risques étant exclus par beaucoup de Compagnies), voiture attelée, bicyclette et automobile sans conduite.

Sont garantis aussi sans supplément les travaux agricoles, auxquels se livrent, peu ou prou, beaucoup d'ouvriers de la région, les accidents causés par des infractions aux lois et règlements qu'excluent de nombreuses Compagnies.

Sont exclus de la garantie cependant, les accidents survenus dans des courses, matches ou paris.

La motocyclette et l'automobile avec conduite sont garanties moyennant un supplément de prime annuel de 20 francs.

Enfin, le recours contre les tiers responsables, contrairement à ce qui se passe dans beaucoup de Compagnies, est laissé à l'accidenté, ce qui veut dire que si le tiers responsable de l'accident est condamné à une indemnité supérieure à celle que les Anciennes Mutuelles de Rouen ont à payer à l'accidenté, celui-ci touche du tiers responsable ou de la Compagnie assurant ce tiers, la différence entre le montant total de la Compagnie et ce qu'il touche des Anciennes Mutuelles.

2^o Indemnité en cas de sinistre

Les indemnités sont de deux sortes :

a) Indemnité temporaire de 15 francs par jour pendant 300 jours au maximum, tant que dure la maladie.

b) Indemnité allouée de 10.000 francs en cas de décès, et jusqu'à 30.000 francs en cas d'incapacité permanente, suivant le barème indiqué ci-dessous. Ces indemnités, contrairement à ce qui se passe dans de nombreuses Compagnies, se cumulent, de sorte que l'ouvrier, après avoir touché 15 fr. par jour pendant tout le temps où son état nécessitait les soins du docteur, se voit ensuite alloguer, en plus, l'indemnité correspondante à l'incapacité dont il se trouve définitivement atteint par suite de son accident.

c) Barème des incapacités permanentes

Perte totale des deux yeux ou de la vision des deux yeux.....	100 %
Perte complète de l'usage de deux membres.....	100 —
Aliénation mentale incurable et totale résultant directement et exclusivement d'un accident.....	100 —
Perte complète de l'usage d'une jambe ou d'un pied.....	50 —
Fracture non consolidée de la cuisse	50 —
Perte complète d'un œil ou réduction de moitié de la vision binoculaire	25 —
Fracture non consolidée d'une jambe	25 —
Amputation partielle d'un pied comprenant tous les orteils et une partie du pied.....	25 —
Ablation de la mâchoire inférieure.	25 —
Surdité totale incurable résultant directement et exclusivement d'un accident	25 —
Perte complète du mouvement de la hanche, du genou ou du cou de pied.....	20 —
Fracture non consolidée de la rotule ou de la mâchoire inférieure	20 —
Amputation du gros orteil ou des quatre orteils d'un pied.....	15 —
Amputation de deux ou trois orteils d'un pied.....	10 —
Raccourcissement d'une jambe, d'au moins cinq centimètres.....	20 —
Raccourcissement d'une jambe de trois centimètres au moins.....	10 —
	Droit
Perte complète de l'usage d'un bras.....	— 60 %
Perte complète d'une main.	60 —
Fracture non consolidée d'un bras.....	30 —
Amputation de quatre doigts d'une main.....	30 —
Amputation de trois doigts, y compris le pouce.....	30 —
Perte complète de l'usage du mouvement de l'épaule..	25 —
Perte complète de l'usage du mouvement du coude.	20 —
Amputation ou perte de l'usage du pouce seul ou avec un doigt de la main.	25 —
Amputation des trois autres doigts de la main.....	25 —
Perte complète de l'usage de deux doigts d'une main.....	15 —
Amputation d'un doigt ou de quatres phalanges des doigts d'une main.....	15 —
Perte complète des mouvements d'un poignet.....	15 —
	Gauche
Perte complète de l'usage d'un bras.....	— 50 %
Perte complète d'une main.	50 —
Fracture non consolidée d'un bras.....	25 —
Amputation de quatre doigts d'une main.....	25 —
Amputation de trois doigts, y compris le pouce.....	35 —
Perte complète de l'usage du mouvement de l'épaule..	20 —
Perte complète de l'usage du mouvement du coude.	15 —
Amputation ou perte de l'usage du pouce seul ou avec un doigt de la main.	20 —
Amputation des trois autres doigts de la main.....	20 —
Perte complète de l'usage de deux doigts d'une main.....	10 —
Amputation d'un doigt ou de quatres phalanges des doigts d'une main.....	10 —
Perte complète des mouvements d'un poignet.....	10 —

A la suite de ce barème, on lit la phrase ci-après :

Les infirmités non énumérées ci-dessus, même d'importance moindre, seront indemni-

sées en proportion de leur gravité comparée à celle des cas énumérés et sans tenir compte de la profession de l'assuré.

Or, certaines polices d'assurances excluent tous les accidents (et il peut toujours s'en trouver) qui ne sont pas prévus dans le barème qu'elles indiquent.

3^o Primes à payer

Toutes ces indemnités seront versées, le cas échéant, moyennant une prime annuelle de 62 francs payable par trimestre pour en faciliter le versement. En cas de sortie du Syndicat par l'assuré, seul le trimestre en cours, payé d'avance, sera laissé à la Compagnie à titre d'indemnité de résiliation (la plupart des Compagnies exigent dans de pareils cas le paiement d'une année entière ou le maintien de la police pour 5 ou 10 ans, sans résiliation possible).

Les primes seront, d'autre part, diminuées chaque année par la ristourne revenant sur les bénéfices réalisés sur l'ensemble des assurés des Anciennes Mutuelles de Rouen.

II. — Police semi-complémentaire

Mais la Compagnie est allée encore plus loin dans les avantages faits aux syndiqués. Ceux d'entre eux qui travaillent en usine et sont garantis par les lois sur les accidents du travail, touchent en cas d'accidents professionnels les indemnités réduites prévues par ces lois. Ils ne sont pas garantis par contre, contre les accidents qui leurs surviennent dans la vie privée. Nous avons songé à demander aux Anciennes Mutuelles de Rouen, une police complémentaire pour ces ouvriers travaillant en usine.

Seront versées à leurs familles ou à eux-mêmes sous les mêmes conditions, avec les mêmes avantages, tous stipulés dans la police complémentaire comme dans l'autre, 10.000 francs en cas de décès et jusqu'à 30.000 fr. en cas d'incapacité permanente pour tous les accidents survenus soit dans leur travail professionnel soit dans leur vie privée. Dans le premier cas, (accidents professionnels), l'indemnité à verser par les Anciennes Mutuelles de Rouen, se cumulerait avec celle qui serait versée par le patron ou la Compagnie assurant le patron. Dans le second cas (accidents survenus dans la vie privée), les ouvriers toucheront des Anciennes Mutuelles de Rouen, une indemnité qu'ils ne toucheraient pas sans cette assurance complémentaire.

Enfin, l'indemnité de 15 fr. par jour pendant 300 jours au maximum, qu'ils toucheront des Anciennes Mutuelles de Rouen, ne sera payée que pour des accidents non professionnels, c'est-à-dire survenus dans leur vie privée, ces ouvriers en usine touchant déjà, pour leur incapacité temporaire l'indemnité de demi-salaire versée par le patron.

Cette assurance complémentaire a lieu moyennant une prime de 50 fr. par an, payable comme la prime de la police précédente trimestriellement et avec les mêmes conditions de résiliation, participation aux ristournes provenant des bénéfices mais sans majoration ni ristournes spéciales selon le nombre plus ou moins important des assurés.

Tels sont, camarades, les résultats inespérés auxquels nous sommes arrivés, en votre faveur. Pour 15 fr. 50 par trimestre dans le premier cas, pour 12 fr. 50 par trimestre dans le deuxième cas, vous êtes assurés contre les accidents quels qu'ils soient, dans les termes précis de la police. Vous en comprendrez sans aucun doute l'immense avantage au

point de vue de notre sécurité et de celle de ceux qui vous sont chers et qui moyennant un léger sacrifice annuel verront s'écartez pour toujours, du foyer familial, la faim et ses tristes conséquences individuelles et sociales.

Eugène BENOIT,
Avocat-Conseil de la Bourse du Travail
de St-Claude (Jura).

**

Nous engageons vivement tous les Secrétaire à faire étudier ces conditions par leur organisation, et à nous dire s'ils pensent que l'Union Nationale doit signer une police collective. (Nous répétons que cela n'engage que les membres qui voudront s'assurer).

En attendant qu'une décision soit prise à cet égard, nous prions tous les camarades ayant l'intention de s'assurer, de conserver le questionnaire ci-après.

Les camarades appartenant au Syndicat de St-Claude qui voudraient s'assurer peuvent remplir, dès maintenant, le questionnaire que nous leur soumettons et nous le retourner à la Permanence, 12, rue de la Poyat.

Nous sommes convaincus que ces conditions d'Assurance sont susceptibles d'intéresser de nombreux camarades. Le dépit et la rage que montrent certains Assureurs depuis que ce projet prend corps, prouve que l'affaire n'est pas mauvaise pour les assurés.

Pour les centres que ce projet intéresserait et qui désireraient un complément d'informations, il serait possible d'envisager, sur leur demande, une con-

férence de notre camarade Benoit.

A tous, nous recommandons de faire vite, et nous avons le ferme espoir que nos adhérents qui, presque tous, sont garantis contre l'Incendie, la Maladie, ne se montreront pas moins prévoyants en cette occurrence, et ne laisseront pas la prospérité de leur foyer péniblement acquise, le pain de leur femme et de leurs enfants à la merci d'un accident toujours possible et infiniment plus probable qu'un incendie.

E. PONARD.

**

AVIS IMPORTANT. — Nous apprenons que dans le but évident de devancer les résultats du projet d'Assurances exposé ci-dessus, certains agents d'Assurances font dans les campagnes environnant St-Claude, une propagande active auprès de nos camarades diamantaires, lapidaire et tourneurs.

Certains camarades, non avertis se sont laissés prendre aux promesses de ces Messieurs, et le regrettent amèrement depuis que nous leur avons dévoilé les traquenards dissimulés dans la police de ces Assureurs trop habiles.

Nous mettons en garde tous les camarades syndiqués contre les propositions qui pourraient leur être faites ces temps-ci, et nous leur recommandons instamment de ne contracter aucune police avant de l'avoir fait examiner par une personne compétente et sans avoir comparé les propositions offertes, avec celles de notre Assurance Syndicale collective.

QUESTIONNAIRE

à détacher et à retourner au Secrétaire du Syndicat Diamantaire, 12, rue de la Poyat, St-CLAUDE

Nom Prénoms

Lieu de Naissance Date

Domicile :

Avez-vous une infirmité ? Laquelle ?

Faites-vous de la moto ou conduisez-vous une auto ? (Si oui, acceptez-vous la prime de 20 fr. par an pour garantir vos risques en motocyclette ou en automobile?)

Quels sont vos ayants-droit en cas de mort ? (degré de parenté)

Leurs noms :

Domiciles :

Êtes-vous assuré contre les accidents du travail par votre patron ?

Avez-vous déjà une assurance individuelle tous risques ? (Si oui, combien payez-vous par an ? Pour quelles garanties ?

Tenez-vous à résilier ? (Si oui, tenir votre police à la disposition de M^e BENOIT, ex-Avocat à Lons-le-Saunier, pour indications),

(SIGNATURE).

DÉTAIL	GROS
DIAMANTAIRES	
Voulez-vous de la bonne poudre de diamant, éclats, boîte ou outils diamantaires achetez chez	
Isidore STIJSEL	
Fournisseur Général pour Diamantaires	
134, Rue du Vanneau, à ANVERS	
Achat de déchets de Diamants	
Acheteur de fil de cuivre	
Rapide expédition pour l'intérieur et l'extérieur	
Toutes réparations dans un temps très court	
Loupes incomparables, Balances, Pinces	
— et Poids métriques contrôlés par l'Etat —	
— Réparations de Balances pour Diamantaires —	
Nombreuses Médailles et Diplômes	

MATÉRIEL A VENDRE

au bénéfice du RAYON DE SOLEIL

A VENDRE matériel pour diamantaires, provenant de la Coopérative Les Moulins, comprenant :

20 places, à vendre ensemble ou séparément ;

Tenailles et pinces diverses ; lampes à gaz (chaufferettes) ; chevillons ; dops (coquilles) ; lampes à pétrole et matériel divers.

Le tout à des prix très avantageux.

Les sommes produites seront versées intégralement à la caisse du Rayon de Soleil.

Pour tous renseignements, s'adresser au camarade Léon VILLE, Syndicat des Ouvriers Diamantaires, Maison du Peuple, St-Claude.

OCCASIONS

A VENDRE, dans de bonnes conditions, un renvoi pour machine à brûter.

S'adresser au b. d. j.

A VENDRE, une machine à brûter en très bon état. Prix 400 francs.

S'adresser au b. d. j.

A VENDRE, pour cause de double emploi : Un moteur « Guyot », 7 chevaux, magnéto « Bosch » ;

Un appareil à gaz (air et gazoline), le tout en très bon état et à des conditions très avantageuses.

S'adresser au b. d. j.



LE GÉRANT,
Edmond PONARD.

Imprimerie de la Maison du Peuple — Saint-Claude